

Services sociaux

Aide familial / Aide familiale

Aide-soignant / Aide-soignante

Services sociaux	Aide familial / familiale			Aide soignant / Aide soignante
3			6	7

Formation générale

Religion	2		2	2
Education physique	2		2	2
Français	4		4	4
Formation historique et géographique	2		2	
Formation sociale et économique			2	2
Mathématiques	2		2	2
Formation scientifique	2		2	2
Néerlandais	2			

Formation technique et pratique

Français expression orale				
Alimentation et hygiène de vie	3			
Formation à la vie quotidienne	6			
Enquêtes, visites, séminaires	3		1	2
Expression corporelle	2			
Expression plastique				
Education aux TIC	2			
Education nutritionnelle			3	2
Soins d'hygiène et confort			5	
Psychologie appliquée			4	6
Education sociale et familiale			5	
Technologie de soins				10
Stages			280p	400p

32			34	34
----	--	--	----	----

Sous réserve de modification : année scolaire 2025-2026.

Les stages pratiques en 5^e, 6^e et 7^e sont obligatoires. Ils font partie intégrante de la formation et leur évaluation est intégrée dans l'évaluation globale de l'élève.

Les lieux de stage sont désignés par l'école. Le passage dans différents types d'institutions et services est imposé par le programme des cours. Toute absence au stage sera récupérée.

L'exercice de stages en milieu hospitalier, de soins, ... exige la vaccination hépatite A et B.

Une visite médicale préalable aux stages est prévue. Cette visite est gratuite pour l'élève.

La preuve du contrôle « Dosage Ac anti-HBs » est demandée dès la rentrée scolaire (dosage obtenu par une prise de sang). Sans ce résultat, l'élève ne passera pas la visite médicale et ne commencera donc pas ses stages.

Toutefois, si l'élève n'est pas en possession de ses preuves de vaccination, des examens complémentaires pourront alors être effectués par le médecin (prise de sang, analyse, ...). Ces examens complémentaires seront alors portés en compte à l'élève.

Obtention en fin de 6^{ème} année du CE (certificat d'étude de 6^{ème} professionnelle) et du CQ6 (certificat de qualification professionnelle de 6^{ème} année).

Obtention du CESS (certificat d'enseignement secondaire supérieur) et d'un certificat de qualification en fin de 7^{ème} année.

Le CESS donne accès à l'enseignement supérieur (baccalauréat (graduat), régendat, ...)

**Procédure pour la demande de remboursement
des vaccins auprès du Fonds des Maladies professionnelles.**

(Cette procédure peut prendre plusieurs semaines et doit être introduite avant vaccination.)

Formulaire 511 F : à remplir par l'élève majeur ou son représentant légal. Cases 1, 2, 3, 6.

Formulaire 513 F : à remplir par le médecin traitant.

Note pour le médecin traitant : les stages se dérouleront en hôpitaux, MRS, homes pour personnes âgées, IMP, crèches.

Envoyer les formulaires complétés au

Fonds des Maladies professionnelles,
Avenue de l'Astronomie, 1,
1210 Bruxelles
(tél : 02/226.62.11- fax :02/219.19.33)

Dans les 3 semaines réception, chez vous, des documents autorisant le remboursement des vaccins. Suivre la procédure pour la vaccination et le remboursement.

Fournir l'attestation de vaccination à l'école au plus tard à la rentrée scolaire.

